



**Getxo**  
bizi ezazu



## DÉCLARATION INSTITUTIONNELLE À L'OCCASION DU 21 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE.

Adoptée à l'unanimité en séance plénière du 21 mars 2013

### GETXO, VILLE INTERCULTURELLE

Aujourd'hui 21 mars 2013, l'Organisation des Nations Unies célèbre la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Depuis 2005, la mairie s'est engagée publiquement en faveur de cette commémoration.

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, et toute personne peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans cette Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur ou d'origine nationale. La promotion des droits fondamentaux, l'absence de discrimination et l'égalité des chances pour toutes les personnes sont des éléments clés de la coexistence des individus, de l'intégration citoyenne et, de ce fait, de la cohésion sociale des sociétés accueillant des personnes immigrées, ce qui est le cas de Getxo.

Les personnes immigrées sont des citoyennes et des citoyens qui possèdent des droits et sont soumis à des devoirs. Elles ont le droit d'être libres et d'être traitées dans des conditions d'égalité, de choisir, de s'exprimer, de recevoir des soins de santé et une assistance sociale, et de bénéficier des fruits de la richesse qu'elles contribuent à créer. Elles sont une partie inhérente et active de notre pays. Le défi de la société basque et de ses administrateurs consiste à organiser la coexistence des individus de sorte que ces droits soient respectés, que les devoirs soient acceptés, et que toutes les personnes parviennent à vivre ensemble. La tâche incombe aux institutions et à l'ensemble de la société : individus, familles, école, services sociaux, secteurs sanitaire, professionnel, culturel et politique.

Actuellement, près de 7 % de la population de Getxo est de nationalité étrangère, et environ 10 % des habitants sont nés à l'étranger. Nous parlons d'habitants et d'habitantes qui sont devenus partie intégrante de Getxo, qui s'y sont établis et ont apporté à la commune une grande et notable diversité, visible dans les espaces publics et dans les champs économique, social et culturel de la ville. C'est ainsi que de nouvelles relations enrichies par le contact entre les cultures fleurissent à la fois dans ces espaces et dans la sphère privée. Getxo est, à ce titre, un lieu qui favorise l'innovation, la créativité et la croissance, un lieu où chaque habitant et habitante contribue au développement de la communauté.

L'immigration est un enjeu passionnant pour les sociétés d'accueil et les pouvoirs publics. Il est de notre devoir à tous et à toutes d'œuvrer à la formation d'une société intégratrice qui garantisse l'égalité à tous ses citoyens et toutes ses citoyennes, qu'ils soient originaires de la région ou d'origine étrangère.

À partir de ces fondements, la mairie de Getxo :

- Reconnaît que la diversité des origines et des cultures – conséquence des processus migratoires et de l'établissement des personnes immigrées –, représente un aspect singulier du Getxo du XXI<sup>e</sup> siècle, et s'en prévaut devant l'ensemble des citoyens.

- S'engage à ce que le travail municipal soit mis en œuvre sur les principes de l'égalité et de la non-discrimination, au nom de la cohabitation interculturelle et de la cohésion sociale entre les cultures.
- Affirme que ce processus dynamique et bidirectionnel implique une adaptation mutuelle de l'ensemble de la communauté – personnes originaires de la ville, immigrés de nationalité étrangère, résidents dans la commune –, ainsi que l'adéquation et l'intervention de toutes les administrations publiques qui entretiennent des rapports avec les citoyens.
- S'engage à ce que les politiques et actions prennent en compte les besoins spécifiques induits par la population étrangère.
- Accorde une attention spéciale, étant donné leur particulière vulnérabilité, aux personnes qui viennent d'arriver, à celles qui ont effectué un regroupement familial, aux enfants d'origine étrangère, et aux dites deuxièmes générations, tout en répondant aux besoins des femmes lorsqu'ils sont liés à la question de la sexospécificité. Et reconnaît qu'une absence de régularisation au plan administratif sous-tend un sérieux risque d'exclusion sociale.
- Estime que l'action communautaire doit promouvoir l'interaction positive entre les personnes d'origines et de cultures variées.
- Déclare que l'immersion de Getxo dans un processus enthousiasmant de récupération et de stimulation de la langue propre au Pays basque, l'*euskara*, fait que la commune souhaite associer toute la population d'origine étrangère désireuse de s'établir dans la ville audit processus. Les rencontres qui seront centrées sur les aspects essentiels de la culture basque, l'intégration de ces aspects aux manifestations culturelles de la population immigrée, tout autant que la collaboration de ladite population au pluralisme social et culturel de notre société seront donc encouragées.
- Fomentera la participation active des personnes étrangères à la vie municipale, notamment aux manifestations économiques, sociales et culturelles, et revendiquera l'extension nécessaire des droits à la participation politique.
- Orientera ses efforts en particulier vers la prévention, la dénonciation et la lutte contre les situations discriminatoires à l'encontre des personnes, dès lors que ces discriminations seront fondées sur le sexe, la nationalité, l'origine ethnique ou culturelle, l'orientation sexuelle, le handicap ou la confession religieuse.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal exprime et maintient son engagement ferme à œuvrer à l'établissement d'une égalité réelle entre toutes les personnes. C'est pourquoi nous invitons les citoyens à participer aux différentes initiatives programmées tout au long de l'année par la mairie, lesquelles portent sur l'intégration citoyenne et la cohabitation interculturelle.